

# NON À LA SUPPRESSION D 'UN EMPLOI AUX SERVICES SOCIAUX 44 !

**L'administration supprime un emploi  
en Loire-Atlantique pour 2015 !**

**BOYCOTT du CDAS du 31 mars 2015**

La note d'orientations ministérielles pour l'Action sociale en 2015 indique que les  
*"efforts de réduction des emplois seront poursuivis"*

## **Quel euphémisme !**

Pour les syndicats, dans le contexte actuel de tensions et de conditions de travail dégradées, il est inacceptable de supprimer des emplois, particulièrement dans l'Action sociale.

Nous nous opposons fermement à la destruction des effectifs des délégations d'Action sociale, au plan central comme au plan local.

Le non-remplacement des départs, voire les réintégrations forcées, fragilisent les services sociaux, notamment dans les "petits" départements : pour un tiers d'entre eux, la délégation se résume au seul délégué, sans aucun assistant.

**Ces suppressions d'emplois rendent insupportables  
les conditions de travail des agents des délégations.**

Elles nuisent également aux prestations décidées au bénéfice des collègues.  
L'administration va même jusqu'à écrire qu'*"il convient de veiller à ce que les actions de convivialité ne mobilisent pas de façon disproportionnée les équipes des délégations"*.

## **Tout est dit !**

La volonté administrative est de ne faire fonctionner nos délégations de services sociaux qu'au travers du prisme des économies d'emplois. Epargnés jusqu'à présent, les services sociaux de Loire-Atlantique seront désormais touchés avec la suppression annoncée d'un poste de cadre C, très impliqué dans CHORUS (accompagnement technique régional des budgets de l'Action sociale et du CHS-CT, sous CHORUS).

**Cette suppression est inacceptable  
pour les Personnels et leurs représentants.**